LA MÉGUILAT ESTHER

commentée par le Rav H. Dynovisz

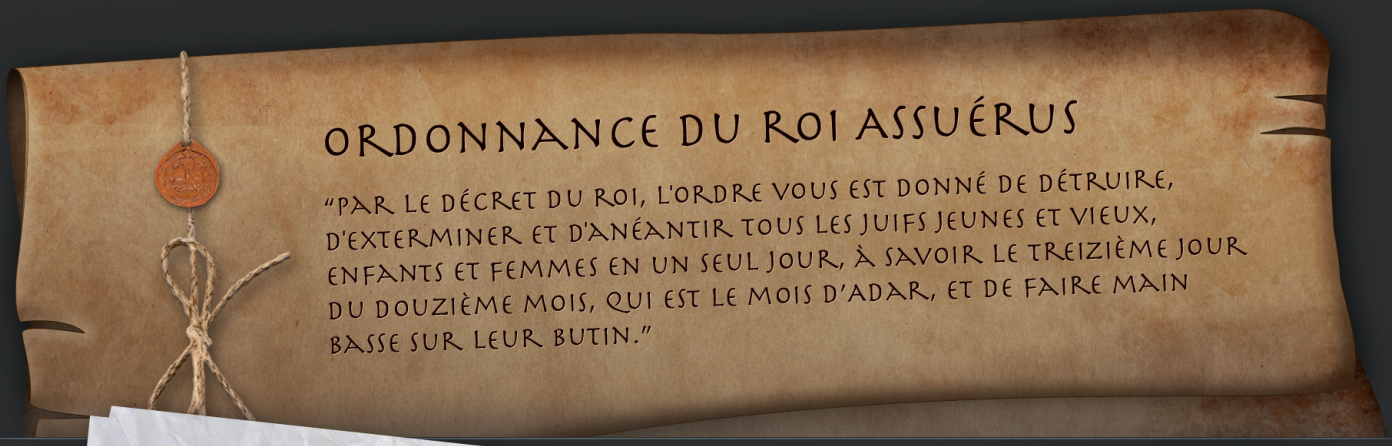

1ère partie

Extraits des lois relatives à la fête de Pourim

La Méguilat Esther

מגילת אסתר

Lois et coutumes de Pourim

Ma'hatsit haShequel / Le demi Shequel

Entre Roch 'Hodech Adar et la veille de Pourim (le 13 ou le 14 Adar selon les endroits), il est coutume de prélever le *zékher lema'hatsit hashequel* (soit l'équivalent de 10 sicles d'argent pur en fonction du cours de l'argent) correspondant aujourd'hui à environ 20 shequels. A l'époque du Beth haMikdach, les sommes recueillis servaient à financer les offrandes quotidiennes apportées au nom de tout le peuple Juif. Aujourd'hui, le *zékher lema'hatsit hashequel* peut être reversé à des centres de Torah, représentant en l'absence du Beth haMikdach, le lieu de la résidence Divine. Faute de moyens, il est également possible de donner une demi-pièce de la monnaie en vigueur dans le pays (soit 1/2 shequel en Israel, 50 cents d'euro en Europe ou 50 cents de dollar aux USA).

Ta'anit Esther / Le jeûne d'Esther

Le 13 Adar est un jour de jeûne, en souvenir du jeûne que la reine Esther avait institué pour tous les Juifs du royaume d'A'hachvéroch afin d'inciter Hachem à annuler le terrible décret d'extermination qui les menacait. Ce jeûne commence le matin au lever du jour ('Alot haSha'har) jusqu'à la tombée de la nuit (Tset haKokhavim).

Méguilat Esther / Lecture du rouleau d'Esther

Quand ?

La Méguilat Esther est lue le 14 Adar au soir dès la tombée de la nuit ainsi que le lendemain matin. Dans certaines villes dites "entourées de muraille" comme Jérusalem, la lecture de la Méguila a lieu le 15 Adar.

Qui?

Hommes, femmes et enfants en âge de ‘Hinoukh sont tenus d’écouter la Méguila car tout le monde était en danger à l’époque de Haman. Toutefois, on s’abstiendra d’emmener les enfants de moins de six ans qui ont des difficultés à rester tranquille et qui pourraient perturber le bon déroulement de la lecture de la Méguila.

Ou?

Il est souhaitable d’écouter la lecture de la Méguila à la synagogue en présence d’un Minyan (quorum de 10 personnes au minimum), car la gloire de Hachem est grandie en fonction du nombre des fidèles, et le miracle s’en trouve diffusé. Cependant, on peut aussi la lire sans Minyan.

Comment?

Il faudra penser à se rendre quitte de la lecture de la Méguila en écoutant attentivement chaque mot de la Méguila, sans s’interrompre. Il est d’usage de faire du bruit quand le nom de Haman est cité. Cependant, ce chahut ne doit pas perturber l’audition de tous les mots de la Méguila. Si l'on s'aperçoit n'avoir pas entendu un ou plusieurs mots de la Méguila, on les rattrapera en les lisant dans une Méguila ou un livre à partir duquel on suit la lecture.

On ne peut se rendre quitte en écoutant la Méguila par téléphone ou par la radio (même dans le cadre d'une retransmission en direct). C'est la voix humaine qui doit être entendue et non le produit des ondes électriques.

Matanot laévionim / Dons aux pauvres

Se préoccuper de ceux qui sont dans le besoin est pour tout juif, une responsabilité constante. Cependant à Pourim, se souvenir des pauvres, fait l'objet d'une mitsva particulière. Il faut donner à au moins deux pauvres de quoi leur permettre de fêter dignement cet évènement.

Michloa'h manot / Envoi de cadeaux

A Pourim, nous soulignons l'importance de l'unité et de l'amitié entre nous en envoyant des cadeaux composés d'aliments à des amis.

Il faut envoyer un cadeau composé d'au moins deux sortes d'aliments prêts à être consommés (par exemple des gâteaux, des fruits ou des boissons à l'exclusion de tout aliment devant subir une cuisson au préalable) à un ami au minimum pendant la journée de Pourim. Les personnes ayant la possibilité d'envoyer des présents à plusieurs proches et amis sont dignes de louanges. Il convient que les hommes envoient aux hommes et les femmes aux femmes. Cet envoi doit se faire de préférence par l'intermédiaire d'une tierce personne.

Michté / Le festin

Pourim est célébré avec un repas spécial, pendant la journée. Toute la famille et les amis se réunissent pour se réjouir dans l'esprit du jour. On boira du vin plus qu'à l'accoutumée, jusqu'à ne plus être capable de distinguer entre "Maudit soit Haman" et "Béni soit Mordekhaï". Toutefois on n'abusera pas, car l'homme se doit de rester digne en toute circonstance.

'Al Hanissim

On intercale le texte de 'Al Hanissim dans chaque 'Amida ainsi que dans le Birkat Hamazone (les actions de grâce après le repas). Dans tous les cas, si on a oublié ce rajout, on ne recommence pas la prière.

Cha'harit

Le matin, avant la lecture de la Méguila, on lit dans la Torah, le passage relatant la défaite infligée à 'Amalek venu livrer au peuple juif, la première guerre de son histoire.

Le Hallel n'est pas récité à Pourim, contrairement à 'Hanoukka. Certains l'expliquent par le fait que le miracle eut lieu en dehors d'Israël, d'autres parce que la délivrance fut relative, étant donné que la Judée restait sous domination perse. On ne récitera pas non plus les Ta'hanounim (supplications) à Pourim, car c'est un jour de réjouissance.

Bénédictions avant la lecture de la Méguilat Esther

בָּרוּךְ אַתָּה יְיָ אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, אֲשֶׁר קִדְּשָׁנוּ בְּמִצְוֹתָיו וְצִוָּנוּ עַל מִקְרָא מְגִלָּה.

בָּרוּךְ אַתָּה יְיָ אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם. שֶׁעָשָׂה נִסִּים לַאֲבוֹתֵינוּ בַּיָּמִים הָהֵם בַּזְּמַן הַזֶּה.

Dans les communautés Sépharades, la bénédiction de *Chéhé'héyanou* n'est pas récitée le matin de Pourim.

בָּרוּךְ אַתָּה יְיָ אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם. שֶׁהֶחֱיָנוּ וְקִיְּמָנוּ וְהִגִּיעָנוּ לַזְּמַן הַזֶּה.

En écoutant / récitant la bénédiction de *Chéhé'héyanou*, on aura l'intention d'y inclure les mitsvot de *Michloa'h manot* (mets alimentaires remis à un ami au moins) et du *Michté* (repas festif donné en l'honneur de Pourim)

Chapitre 1

Lorsque notre peuple se réjouit de la joie des nations
Oublie son deuil et les ruines de sa Maison
Le Maître du monde ne peut retenir ses larmes
Et contre nous, elles prennent leurs armes.
[Rav H. Dynovisz]

1 Ce fut au temps d'Assuérus, de ce même Assuérus qui régnait, de l'Inde à l'Ethiopie, sur cent vingt-sept provinces.

2 En ce temps-là, le roi Assuérus était établi sur son trône royal, dans Suse la capitale,

3 il donna, dans la troisième année de son règne, un festin à l'ensemble de ses grands et de ses serviteurs, à l'armée de Perse et de Médie, aux satrapes et aux gouverneurs des provinces [réunis] en sa présence,

4 étalant Ia richesse de son faste royal et la rare magnificence de sa grandeur cela pendant une longue durée de cent quatre-vingts jours.

5 Lorsque ces jours furent révolus, le roi donna à toute la population présente à Suse, la capitale, aux grands comme aux petits, un festin de sept jours dans les dépendances du parc du palais royal.

6 Ce n'étaient que tentures blanches, vertes et bleu de ciel, fixées par des cordons de byssus et de pourpre sur des cylindres d'argent et des colonnes de marbre; des divans d'or et d'argent sur des mosaïques de porphyre, de marbre blanc, de nacre et de marbre noir.

7 Les boissons étaient offertes dans des vases d'or, qui présentaient une grande variété; et le vin royal était abondant, digne de la munificence du roi.

8 On buvait à volonté, sans aucune contrainte; car le roi avait recommandé à tous les officiers de sa maison de se conformer au désir de chacun.

9 La reine Vasthi donna, de son côté, un festin aux femmes dans le palais royal appartenant au roi Assuérus.

10 Le septième jour, comme le cœur du roi était mis en liesse par le vin, il ordonna à Mehouman, Bizzeta, Harbona, Bigta, Abagta, Zêtar et Carcas (les sept eunuques qui étaient de service auprès du roi Assuérus),

11 d'amener devant le roi la reine Vasthi, ceinte de la couronne royale, dans le but de faire voir sa beauté au peuple et aux grands; car elle était remarquablement belle.

12 Mais la reine Vasthi refusa de se présenter, suivant l'ordre du roi transmis par les eunuques. Le roi en fut très irrité, et sa colère s'enflamma.

13 Puis le roi, s'adressant aux sages, initiés à la connaissance des temps car c'est ainsi que les affaires du roi étaient portées devant ceux qui connaissent la loi et le droit;

פרק א

א וַיְהִי בִּימֵי אֲחַשְׁוֵרוֹשׁ הוּא אֲחַשְׁוֵרוֹשׁ הַמֹּלֵךְ מֵהֹדּוּ וְעַד כּוּשׁ
שֶׁבַע וְעֶשְׂרִים וּמֵאָה מְדִינָה: ב בַּיָּמִים הָהֵם כְּשֶׁבֶת הַמֶּלֶךְ
אֲחַשְׁוֵרוֹשׁ עַל כִּסֵּא מַלְכוּתוֹ אֲשֶׁר בְּשׁוּשַׁן הַבִּירָה: ג בַּשָּׁנָה
שְׁלוֹשׁ לְמָלְכוֹ עָשָׂה מִשְׁתֶּה לְכָל שָׂרָיו וַעֲבָדָיו חֵיל פָּרַס וּמָדַי
הַפַּרְתְּמִים וְשָׂרֵי הַמְּדִינוֹת לְפָנָיו: ד בְּהַרְאֹתוֹ אֶת עֹשֶׁר כְּבוֹד
מַלְכוּתוֹ וְאֶת יְקָר תִּפְאֶרֶת גְּדוּלָּתוֹ יָמִים רַבִּים שְׁמוֹנִים וּמְאַת
יוֹם: ה וּבִמְלוֹאת הַיָּמִים הָאֵלֶּה עָשָׂה הַמֶּלֶךְ לְכָל הָעָם הַנִּמְצָאִים
בְּשׁוּשַׁן הַבִּירָה לְמִגָּדוֹל וְעַד קָטָן מִשְׁתֶּה שִׁבְעַת יָמִים בַּחֲצַר
גִּנַּת בִּיתַן הַמֶּלֶךְ: ו חוּר כַּרְפַּס וּתְכֵלֶת אָחוּז בְּחַבְלֵי בוּץ וְאַרְגָּמָן
עַל גְּלִילֵי כֶסֶף וְעַמּוּדֵי שֵׁשׁ מִטּוֹת זָהָב וָכֶסֶף עַל רִצְפַת בַּהַט
וָשֵׁשׁ וְדַר וְסֹחֶרֶת: ז וְהַשְּׁקוֹת בִּכְלֵי זָהָב וְכֵלִים מִכֵּלִים שֹׁנִים וְיַיִן
מַלְכוּת רָב כְּיַד הַמֶּלֶךְ: ח וְהַשְּׁתִיָּה כַּדָּת אֵין אֹנֵס כִּי כֵן יִסַּד הַמֶּלֶךְ
עַל כָּל רַב בֵּיתוֹ לַעֲשׂוֹת כִּרְצוֹן אִישׁ וָאִישׁ: ט גַּם וַשְׁתִּי
הַמַּלְכָּה עָשְׂתָה מִשְׁתֵּה נָשִׁים בֵּית הַמַّלְכוּת אֲשֶׁר לַמֶּלֶךְ
אֲחַשְׁוֵרוֹשׁ: י בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי כְּטוֹב לֵב הַמֶּלֶךְ בַּיָּיִן אָמַר לִמְהוּמָן
בִּזְתָא חַרְבוֹנָא בִּגְתָא וַאֲבַגְתָא זֵתַר וְכַרְכַּס שִׁבְעַת הַסָּרִיסִים
הַמְשָׁרְתִים אֶת פְּנֵי הַמֶּלֶךְ אֲחַשְׁוֵרוֹשׁ: יא לְהָבִיא אֶת וַשְׁתִּי
הַמַּלְכָּה לִפְנֵי הַמֶּלֶךְ בְּכֶתֶר מַלְכוּת לְהַרְאוֹת הָעַמִּים וְהַשָּׂרִים אֶת
יָפְיָהּ כִּי טוֹבַת מַרְאֶה הִיא: יב וַתְּמָאֵן הַמַּלְכָּה וַשְׁתִּי לָבוֹא בִּדְבַר
הַמֶּלֶךְ אֲשֶׁר בְּיַד הַסָּרִיסִים וַיִּקְצֹף הַמֶּלֶךְ מְאֹד וַחֲמָתוֹ
בָּעֲרָה בוֹ: יג וַיֹּאמֶר הַמֶּלֶךְ לַחֲכָמִים יֹדְעֵי
הָעִתִּים כִּי כֵן דְּבַר הַמֶּלֶךְ לִפְנֵי כָּל יֹדְעֵי דָת וָדִין: יד וְהַקָּרֹב אֵלָיו
כַּרְשְׁנָא שֵׁתָר אַדְמָתָא תַרְשִׁישׁ מֶרֶס מַרְסְנָא מְמוּכָן שִׁבְעַת
שָׂרֵי פָּרַס וּמָדַי רֹאֵי פְּנֵי הַמֶּלֶךְ הַיֹּשְׁבִים רִאשֹׁנָה בַּמַּלְכוּת:

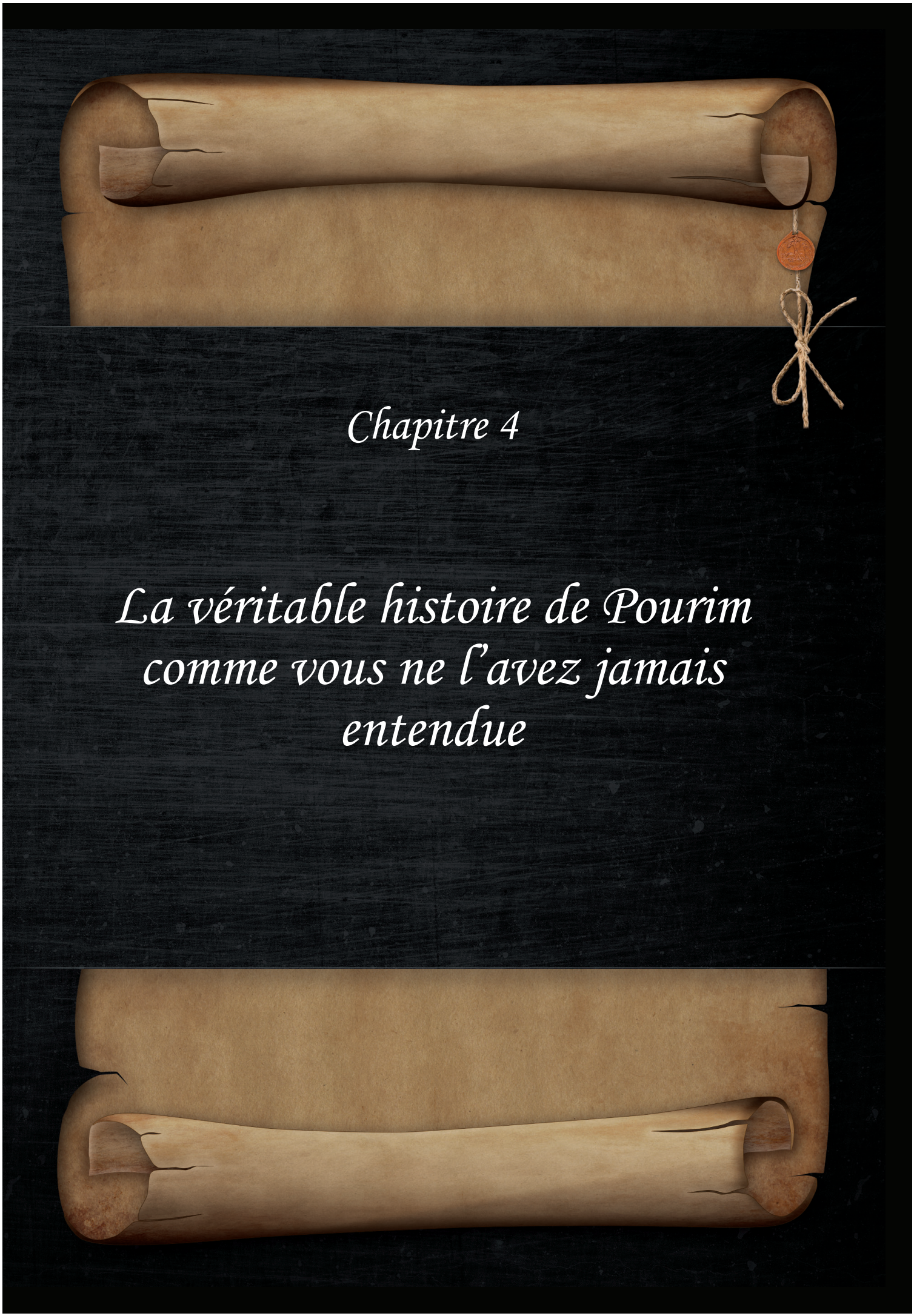

Chapitre 4

La véritable histoire de Pourim comme vous ne l'avez jamais entendue

La véritable histoire de Pourim comme vous ne l'avez jamais entendue[1]

Nombreuses sont les raisons ayant amené Haman à signer un décret d'extermination contre les Juifs. Ces raisons se situent souvent au-delà de l'entendement du lecteur, lorsque celui-ci lit le texte de la Méguila de façon superficielle. Or, pour comprendre les événements qui se déroulent sous nos yeux, il nous faut remonter à leur source première qui, telle une nappe d'eau souterraine, parcourt un long chemin pour réapparaître finalement, des générations plus tard, dans d'autres vies et dans d'autres circonstances. C'est ce processus incontournable et passionnant que nous allons tenter d'expliquer dans cette étude.

Mordékhaï refuse de se prosterner.

L'histoire de Pourim traite en réalité davantage de notre histoire contemporaine que des événements qui se sont déroulés dans la Perse Antique. Nous allons découvrir, au fil de notre étude, combien ce texte est d'actualité. La Méguilat Esther réalise la mission inscrite à l'intérieur-même de son nom : dévoiler ce qui est caché. Elle nous montre de façon magistrale que pour comprendre vraiment les événements qui nous entourent, il nous faut chercher toujours plus

[1] Ce cours a été donné à Jérusalem le 5 mars 2012 par le Rav 'Haïm Dynovisz et peut être visionné sur le site www.ravdynovisz.tv dans la catégorie «Fêtes Juives» sous le titre : «La véritable histoire de Pourim comme vous ne l'avez jamais entendue».

profondément les véritables et mystérieuses raisons qui les provoquent. Ce qui est interprété en surface, sur la scène de l'Histoire, par le chroniqueur ou l'historien, n'est que l'habit et l'enveloppe des véritables raisons qui, elles, sont complètement masquées.

La raison d'être de la Méguila sera de nous aider, par son texte et les commentaires qui l'accompagnent, à remonter à la source réelle et première des événements qui font l'Histoire. La fête de Pourim sera le symbole de toutes les fêtes de la Délivrance, parce qu'il n'est rien de plus grand pour un homme que de décrypter la source première des raisons qui construisent sa vie et l'Histoire dans laquelle il évolue. Telle est la conception juive de l'existence.

Nous allons voir que le texte, volontairement, nous raconte l'histoire telle que l'ignorant la comprend, alors que les commentaires, eux, descendent toujours plus profondément à la recherche du sens pour finalement remonter jusqu'à la source première des causes réelles qui sont à l'origine de l'histoire de Pourim. Nous allons constater que la recherche du sens est infinie, et les étapes vers la compréhension réelles du texte, nombreuses. Chacune d'elles atteint un niveau inégalé par les précédentes.

Le texte de la Méguila indique qu'Haman s'était mis en colère et voulait détruire Israël parce que Mordékhaï refusait de se prosterner devant lui. A ce niveau-là, que nous appelons «La façade de l'Histoire», s'arrêtent la grande majorité de ceux qui lisent ce texte.

Or, cette raison donnée par le texte (la Torah parlant le langage des hommes), n'est là que pour cacher la *vraie* raison. Elle n'est en fait qu'un masque, tel que nous en portons à Pourim.

Le véritable fondement de la colère d'Haman réside dans ses prises de positions «antisionistes», mais pas nécessairement antisémites. Sa véritable motivation n'était pas de détruire le peuple juif, mais de détruire la Nation d'Israël ou, du moins, de l'empêcher de se reconstruire sur sa terre. Rappelons d'autre part que, d'après notre Tradition, Haman est un descendant d''Amalek, et donc d''Essav, et n'appartient pas au peuple Perse. Que faisait-t-il alors en Perse, et comment a-t-il pu grimper tous les échelons le menant au pouvoir d'un pays qui lui était totalement étranger ?

Notre tradition enseigne qu'Haman avait été envoyé, et volontairement infiltré, à l'intérieur du peuple Perse par les habitants étrangers qui s'étaient appropriés notre terre durant notre absence, profitant de notre exil provisoire en Babylonie. Cette infiltration avait pour but de provoquer un changement dans l'idéologie perse qui, au départ, à l'époque de Korech et de Daryavech, était tolérante, ouverte et chaleureuse à l'égard du peuple juif, et d'empêcher le retour d'Israël sur sa terre. Cette cause n'est pas mentionnée explicitement dans le texte, car la Torah exige de nous que nous fassions l'effort de remonter de source en source, jusqu'à la source première, de la découvrir et de la comprendre. En donnant cette explication, nous venons de dépasser la vitrine de l'Histoire et d'entrer plus profondément dans la signification réelle des choses. Ce texte, commenté par nos Maîtres, nous apprend que le véritable danger encouru par Israël n'est pas sa situation précaire en exil mais, au contraire, la réaction des Nations face à son désir de retourner sur sa terre, de la reconstruire et de s'y établir en tant que Nation.

Deux raisons expliquent le décret d'extermination d'Haman : Mordékhaï refusait de se prosterner devant lui, et Haman voulait à tout prix éviter le retour d'Israël sur sa terre. Mais ceci n'est qu'un début : nos Maîtres nous apprennent à rechercher toujours plus loin le sens des événements qui se déroulent autour de nous.

Notre vie ne commence pas le jour de notre naissance.

Ne croyons pas cependant que cette raison soit la dernière ni la plus profonde que nos Maîtres nous aient révélée. Afin de comprendre les causes réelles du décret d'extermination, rappelons-nous un dialogue qui s'est tenu entre Mordékhaï et Esther. Lorsque Mordékhaï prend connaissance du décret d'Haman, il déchire ses vêtements, parcourt la ville en poussant des cris véhéments et arrive à proximité de la porte du roi. Il fait alors connaître à Esther les mauvaises intentions d'Haman, et lui demande d'aller trouver le roi pour le supplier d'annuler le décret. Esther lui répond qu'elle ne peut entrer chez le roi sans y être invitée auparavant, sous peine de mort, et que le roi ne l'a pas invitée dans ses demeures depuis un mois.

Mordékhaï répond durement à Esther. Il lui demande de ne pas se laisser bercer d'illusion : «Si le décret d'extermination se réalise, lui dit-il, tu ne seras pas sauvée, seule d'entre les Juifs, sous prétexte que tu es l'épouse de ce tyran». Il lui explique qu'elle n'est pas arrivée jusqu'à la maison du roi

par hasard, qu'elle a sans doute une mission à remplir. Si elle garde le silence, la délivrance viendra d'ailleurs, et elle et le roi périront. La fin de l'histoire est connue : Esther intercèdera pour le peuple juif, et le décret d'extermination sera annulé.

Observons ce que nos Maîtres nous révèlent. Il se cache, dans ce texte simple d'apparence, quelque chose d'époustouflant. Mordékhaï dit en fait à Esther : «Tu sais très bien que tu es la descendante du roi Shaül. Sache qu'en vérité, si la Providence t'a placée dans la maison du roi, c'est pour réparer la faute de ton aïeul Shaül». Haman Haagagui était en effet un descendant du roi Agag que Shaül avait mis en prison. De sa prison, il avait eu une relation avec sa servante afin que sa descendance ne disparaisse pas, avant d'être exécuté par le prophète Chemouël. Son but était de contrecarrer le projet d'Israël et de permettre à sa descendance de survivre dans l'Histoire. C'était une grande erreur que d'avoir permis une telle chose, et c'est ce que Mordékhaï dit à Esther : «A cause de ton aïeul Shaül, nous nous trouvons aujourd'hui face à ce grave danger. Si le Maître du monde t'a introduite dans la maison du roi en te donnant la possibilité d'intervenir, c'est pour cette raison : il t'incombe de sauver Israël et, ce faisant, de réparer la faute de Shaül».

Précédemment, nous expliquions qu'Haman refusait le droit à Israël de revenir sur sa terre, mais ne refusait pas systématiquement au peuple juif le droit d'exister si, du moins, il restait en exil. N'eût été le problème soulevé par le retour des Juifs sur leur terre, il n'aurait peut-être jamais songé à signer de décret contre eux. Mais, à présent, Mordékhaï révèle une nouvelle raison à Esther concernant

l'explication du décret d'extermination d'Haman, raison qui la concerne spécifiquement : «Tu es la descendante de Shaül, lui dit-t-il, la Providence t'a placée dans la maison du roi pour achever la tâche que ton Shaül ton aïeul n'a pas su terminer».

Nous voyons ici la manière extraordinaire par laquelle la Providence construit l'Histoire. Le message que Mordékhaï transmet à Esther, étant écrit dans la Torah, est vrai pour toutes les générations et pour chacun d'entre nous en particulier : notre vie ne commence pas à notre naissance. Nous sommes les héritiers de tout un passé qui engendre, justifie et explique notre existence présente. Très souvent, quantité d'événements et d'épreuves traversés n'ont pas leur origine dans nos vies, mais font partie d'un processus étiré sur de nombreuses générations, chaque génération portant la responsabilité des générations l'ayant précédée. Un travail a été commencé dans le passé, un travail continue dans le présent, et un travail doit être achevé dans l'avenir.

C'est ce que Mordékhaï révèle à Esther: «Crois-tu que tu existes pour toi-même ? Lui dit-t-il. Crois-tu que ta vie puisse être comprise et expliquée depuis ta naissance seulement ? Non. Tout ce qui t'arrive n'est que la continuité de quelque chose qui a commencé bien avant toi, qui durera bien après toi, et ton histoire ne peut être comprise que dans la perspective d'un long processus dont tu n'es pas la seule responsable». Cette vie antérieure dont nous ne sommes pas responsables exige cependant de nous un engagement dans notre vie présente.